

## Vaykra

« Si son offrande est un *Ola* de gros bétail, il offrira un mâle sans défaut; il l'apportera de son plein gré vers l'entrée de la Tente d'Assignment devant Hachem, pour obtenir Sa faveur. Il appuiera sa main sur la tête du *Ola*, et il lui (*lo*) sera agréée, afin d'expié pour lui », (Vayikrah, 1, 3). Quand le verset dit : elle « lui » sera agréée, le mot « lui » est apparemment un mot de trop.

Avant que le Cohen n'appuie ses mains, il place l'animal, qu'il s'agit d'un *Ola*, d'un *Hatat* ou d'un *Asham*, avec la queue vers le nord, le devant du corps vers le sud, en tournant la tête vers l'ouest, vers le Hékhhal (Yoma, 36, a). Puis le Cohen appuie ses deux mains avec toutes ses forces, (Haguigah, 16, b), en avouant ses fautes, ou en cas d'un *Chélamim*, des louanges (Rambam, Ma'assé Hakorbanot, 3, 14-15).

Ce maniement n'est à première vue pas sans danger. Le taureau est l'archétype de l'animal domestiqué dangereux : « Un taureau qui encorne.... Un taureau qui tue un homme ou une femme ou un enfant », (Chémot, 21, 28), et il ne suffit pas de le conduire par une simple corde (Baba Kama, 45, b). En perforant le nez, on aura pu le maîtriser avec un anneau nasal, et si on ne perfore que la paroi intérieure, il sera apte comme sacrifice (Béhorot, 39, a). Mais ce ne sont que certaines chamelles dangereuses qui portaient ces anneaux, et pas les taureaux (Shabbat, 51, b ; Shoulhan Arouch Orach Haim, 305, 1). Il est ainsi conseillé de s'éloigner d'eux : « Celui qui se trouve en train de prier, et voit un taureau s'approcher, arrête sa prière pour se mettre à l'abri, car on s'éloigne d'un taureau ordinaire cinquante coudées, et d'un taureau sujet à encorner, jusqu'à la vue entière » (Bérahot, 33, a), « sauf s'il est castré », (Rabbénou Yona ; Shoulhan Arouch, 94, 4). Mais dans ce cas il est inapte au sacrifice, et est exclu du Temple (Vayikrah, 22, 24). Le fait de faire rentrer les taureaux au Temple provoque ainsi un certain danger, et bien même s'ils se trouvent dans leur environnement habituel, à plus forte raison s'ils se trouvent dans une situation inaccoutumée, comme en présence de personnes habillées de façon curieuse (voir Baba Kama, 37, a, Tossafot haré). Ainsi, le fait d'assister à la mise à mort d'un autre animal, ou de se faire approcher et aborder physiquement par un étranger, les excitent d'avantage. Or de nombreuses personnes, habillées de façon inhabituelle pour les taureaux, circulent au Temple ; ils seront sûrement témoins de la mise à mort d'un autre sacrifice. Avec toutes ces données, pouvons-nous être assurés qu'ils ne s'agiteront pas, et qu'ils ne heurteront pas les hommes présents, d'autant plus que les taureaux qu'on apporte au Temple sont les plus grands et les plus costauds du cheptel (Malah'i, 2, 14) ? Pour faciliter la mise à terre du taureau avant la chéhita, certains pratiquaient une incision sur son front, afin qu'un peu du sang dégouline dans ses yeux, mais cette pratique fut annulée par le Grand-prêtre Yohanan (Sotah, 48). Le Talmud, ainsi que les livres de Flavius, décrivent amplement le service au Temple et relatent les incidents qui s'y sont produits, cependant, il n'a jamais été rapporté qu'un taureau se soit cabré ou qu'il ait heurté quelqu'un. Comment expliquer cette civilité soudaine, qui n'est pas répertoriée parmi les miracles qui se sont produits au Temple (Yoma, 21) ?

On pourrait suggérer, qu'elle est due aux encens, qu'on approchait au Temple matin et soir. La composition de ces plantes odorantes et de leurs mesures sont d'une extraordinaire

précision (Chémot, 30, 34-38). Son odeur parfumait toute la ville : « « Jamais une mariée n'avait besoin de se parfumer à Jérusalem, grâce aux effluves de l'encens », (Yoma, 39, b). C'est un parfum tout particulier qui est recherché, et le moindre manquement est sanctionné par la peine capitale (Kéritout, 6, a). Cet odeur réjouissait les cœurs (Proverbe, 27, 9), et il se peut que ces plantes apaisaient les animaux, et ainsi, aucun incident ne s'y produit.

Il est d'autres éléments dont il faut tenir compte. Ceux qui pénétraient dans le Temple étaient en quête de D-ieu, et d'une dimension d'éternité. Ils entraient empreints d'une grande crainte du Ciel : « Révérez Mon sanctuaire, Je suis l'Eternel » (Vayikra 26, 2). Le Cohen, pendant qu'il effectuait son service, était habité par une ferveur religieuse mystique. Il régnait une atmosphère de dévotion et d'intense émotion, qui affectait, sans doute, également les animaux, lesquels ressentent les sentiments humains de qualité, et c'est pour cette raison qu'ils les respectent : « Que votre ascendant et votre terreur soient sur tous les animaux de la terre ... », (Beréchit 9, 2). Par contre l'homme pervers n'est plus respecté : « l'animal n'agresse l'homme que lorsque ce dernier lui semble être un animal » (Sanhedrin, 38, b). Le comportement immoral de l'homme influence celui de l'animal. Pourquoi D-ieu, pendant le déluge, a-t-il anéanti les animaux? Car : « D-ieu vit la terre, et voici qu'elle était corrompue, car toute créature avait perversi sa voie sur la terre » (Beréchit 6, 12). « Les animaux se sont accouplés en dehors de leur espèces, en imitant les humains » (Sanhedrin, 108, a).

Il semble aussi que les animaux soient sensibles au meurtre entre les humains. L'animal qui tue un homme sera lapidé, (Chémot 21, 28). Cette loi ne s'applique pas uniquement au cas du taureau, mais pour tous les animaux ; la Thora n'a désigné que le cas le plus fréquent (Baba Kamah 54, b). Le Talmud (Edouyiot 6, 1) rapporte le cas d'un coq qui avait tué un bébé (en lui perforant la fontanelle) avec son bec, et qui fut lapidé. Cette mise à mort n'intervient qu'après un jugement par vingt-trois juges : « comme meurt le propriétaire (du taureau, s'il avait tué), ainsi meurt le taureau (qui a tué) » (Sanhedrin 2, a). Que la Thora exige une procédure aussi exceptionnelle, pour châtier un animal semble exagéré ! Cependant, elle envoie un message : l'animal s'est « inspiré » d'un meurtrier, et pour cela, il sera jugé comme l'homme ; mais en fait, au travers de l'animal, c'est l'homme lui-même qui est jugé. Cela est parfaitement compréhensible, si l'on tient compte de la notion de Guilgoul (réincarnation dans le judaïsme, ou métempsychose chez Pythagore, voir Nichmat Haim de Menaché ben Israël), car il se peut que cet animal soit la réincarnation d'un assassin, qui aurait réussi à échapper à sa mise à mort par un tribunal.

L'homme qui apporte un sacrifice cherche à s'élever spirituellement, et à se rapprocher de D-ieu. Il présente son offrande, elle vient en ses lieux et place, la bête le remplace. Quand il appuie ses mains sur la tête de l'animal, il lui transmet ses aspirations les plus élevées, son amour de D-ieu et sa crainte devant le Maître du monde. Le taureau flaire son enthousiasme, sa joie extatique, et toute velléité colérique (de la part du taureau) disparaît. Il sera « heureux » de pouvoir monter sur l'autel, d'être agréé en faveur de son propriétaire pour qu'il trouve grâce aux yeux du Créateur. C'est le sens à donner au mot « lui » dans le premier verset cité en introduction : « Il appuiera sa main sur la tête du Ola, et il lui sera agréé, afin d'expier pour lui ». Il ne s'agit pas seulement du propriétaire, mais aussi du taureau ; c'est ce dernier qui acceptera, de bonne volonté, d'expier pour son propriétaire.